



Initiative EUCD.INFO

bp : Fondation pour le Logiciel Libre
12 boulevard Magenta – 75010 – Paris
contact@eucd.info

Jean-Louis Debré

Casier de la Poste, Palais Bourbon,
75355 Paris 07 SP

Objet : Réponse à votre courriel du 8 mars 2006

Pièce jointe : photographie de M. Jacques Blache, responsable des affaires institutionnelles de la SACEM, prise le 7 mars 2006 dans la salle des Quatre Colonnes

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre réponse à notre courrier du 7 mars où nous vous demandions la mise en place d'une mission d'enquête parlementaire suite au chantage dénoncé par le député du Tarn, Bernard Carayon. Nous avons publié votre réponse sur notre site <<http://eucd.info>> pour que les internautes qui suivent avec attention le débat autour du projet de loi 1206 puissent en prendre connaissance.

Nous prenons note que vous partagez notre «souci légitime que la discussion de ce texte se fasse dans la sérénité, la transparence et le respect du règlement.» et, qu'effectivement, le 22 décembre, la représentation nationale a voté des amendements allant «très exactement à l'opposé de positions prises par ceux là même que [nous croyons] en mesure d'influencer la représentation nationale.»

Sur ce dernier point, nous ne pouvons malheureusement que constater que depuis ces amendements sont tombés, suite à l'incroyable «mic-mac» autour de l'article 1er. Certains pourraient y voir une victoire de ceux que nous croyons «à même d'influencer la représentation nationale».

Par ailleurs, nous avons pu nous procurer une photographie de M. Jacques Blache, responsable des affaires institutionnelles de la SACEM dans la salle des Quatre Colonnes en compagnie de M. Martin Rogard, responsable du pôle multimédia du ministère de la Culture. Cette photo a été prise le 7 mars, à l'occasion de l'examen du projet de loi 1206, lors d'une interruption de séance.

La présence de M. Blache dans cette zone «sensible» nous semble quelque peu étrange, et, à dire vrai, inquiétante. Elle démontre que des représentants d'intérêts particuliers, en l'occurrence ceux de la SACEM, peuvent se trouver dans un lieu que nous pensions réservé aux parlementaires, aux commissaires du gouvernement, et à la presse.

Nous avons pris connaissance de l'article 26 de l'Instruction Générale du Bureau de l'Assemblée Nationale qui traite de l'accès et de la circulation dans les salles et couloirs de l'Assemblée nationale mais cet article étant quelque peu complexe, nous n'arrivons pas à savoir si la présence de M. Blache en

ces lieux est régulière.

Nous vous serions très reconnaissant de nous renseigner sur ce point, et de nous indiquer, si il est conforme au règlement qu'un représentant d'une organisation privée puisse accéder à la salle des Quatre Colonnes, comment faire pour obtenir nous aussi une autorisation d'accès à cette «zone sensible».

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations citoyennes.

Frédéric Couchet, Christophe Espern,
membres fondateurs de l'initiative EUCD.INFO (<http://eucd.info>)

PS : nous vous avons communiqué ce jour une version numérique couleur haute qualité de la photographie jointe

